

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

AMEN BANK

Siège social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

L'Amen Bank publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 27 avril 2021. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes M .Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI et M. Adnène ZGHIDI.

Groupe Amen Bank

Bilan consolidé

arrêté au 31/12/2020

Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation		Notes	31/12/2020	31/12/2019
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(1-1)	425 611	788 620
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	(1-2)	234 526	244 809
AC3	Créances sur la clientèle	(1-3)	6 003 243	5 728 896
AC4	Portefeuille-titres commercial	(1-4)	148 969	300 512
AC5	Portefeuille d'investissement	(1-5-1)	1 652 821	1 357 595
	Titres mis en équivalence	(1-5-2)	189 984	176 419
AC6	Valeurs immobilisées	(1-6)	209 927	190 413
AC7	Autres actifs	(1-7)	203 846	224 065
Total actifs			9 068 927	9 011 329
PA1	Banque Centrale et CCP	(2-1)	764 816	1 066 677
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(2-2)	259 045	233 071
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	(2-3)	5 691 458	5 547 360
PA4	Emprunts et Ressources spéciales	(2-4)	966 072	874 676
PA5	Autres passifs	(2-5)	213 728	203 870
Total passifs			7 895 119	7 925 654
Intérêts minoritaires		(3)	4 297	4 011
CP1	Capital		132 405	132 405
CP2	Réserves		901 152	802 254
CP4	Autres capitaux propres		423	423
CP5	Résultats reportés		37 091	26
CP6	Résultat de l'exercice		98 440	146 556
Total capitaux propres			1 169 511	1 081 664
Total capitaux propres, passifs et intérêts minoritaires			9 068 927	9 011 329

Groupe Amen Bank

Etat de Résultat consolidé

Allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2020

Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation		Notes	Du 1er Janv au 31 dec 2020	Du 1er Janv au 31 dec 2019
Produits d'exploitation bancaire				
PR1	Intérêts et revenus assimilés	(6-1)	601 208	645 718
PR2	Commissions (en produits)	(6-2)	117 276	113 143
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	(6-3)	39 516	55 591
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	(6-4)	89 189	77 096
Total produits d'exploitation Bancaire			847 189	891 548
Charges d'exploitation bancaire				
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	(6-5)	(445 722)	(490 646)
CH2	Commissions encourues		(6 439)	(7 769)
Total charges d'exploitation Bancaire			(452 161)	(498 415)
Produits nets Bancaires			395 028	393 133
PR5/CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs	(6-6)	(99 083)	(84 892)
PR6/CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement	(6-7)	(726)	6 495
PR7	Autres produits d'exploitation		766	376
CH6	Frais de personnel	(6-8)	(117 859)	(111 886)
CH7	Charges générales d'exploitation	(6-8)	(42 476)	(39 821)
CH8	Dotations aux amortissements aux provisions sur immobilisations	(6-8)	(7 514)	(7 545)
Résultat d'exploitation			128 136	155 860
	Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence		9 206	8 110
PR8/CH9	Solde en gain/ perte provenant des autres éléments ordinaires	(6-9)	(2 671)	118
CH11	Impôt sur les bénéfices	(6-10)	(23 685)	(16 342)
Résultat des activités ordinaires			110 986	147 746
PR9/CH10	Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires	(6-11)	(11 857)	(808)
Résultat net consolidé			99 129	146 938
Part du résultat revenant aux minoritaires			689	382
Résultat net part du groupe			98 440	146 556
Résultat de base par action (en dinars)			(6-12) 3,717	5,534
Résultat dilué par action (en dinars)			(6-12) 3,717	5,534

Groupe Amen Bank

Etat de Flux de Trésorerie consolidé

Allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2020

Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Activités d'exploitation	(7-1)		
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus portefeuille d'investissement)		748 185	800 238
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(445 789)	(492 716)
Dépôts / Retraits des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		(93 893)	(10 165)
Prêts et avances / Remboursement des prêts et avances accordés à la clientèle		(421 403)	110 715
Dépôts / Retraits des dépôts de la clientèle		140 020	30 237
Titres de placement		61 645	48 428
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(156 827)	(125 889)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		58 452	(390)
Impôts sur les bénéfices		(18 505)	(19 952)
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'exploitation		(128 115)	340 501
Activités d'investissement	(7-2)		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		70 538	5 046
Acquisitions / Cessions sur portefeuille d'investissement		(299 761)	152 637
Acquisitions / Cessions d'immobilisations		(29 159)	(30 738)
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		(258 382)	126 945
Activités de financement	(7-3)		
Emission d'actions		-	-
Emission d'emprunts		140 000	-
Remboursement d'emprunts		(55 679)	(55 733)
Augmentation / diminution ressources spéciales		7 073	56 154
Dividendes versés		10 249	(18 719)
Mouvements sur fonds social et de retraite		(256)	(148)
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		101 387	(18 446)
Incidence de la variation des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		-	609
Incidence des reclassements et de la variation du périmètre de consolidation sur les liquidités et équivalents de liquidités		-	(4 896)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		(285 110)	444 713
Liquidités et équivalents de liquidités début de période		(149 081)	(593 794)
Liquidités et équivalents de liquidités fin de période	(7-4)	(434 191)	(149 081)

Groupe Amen Bank

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ANNUELS ARRETES

Exercice clos au 31 Décembre 2020

1- REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers consolidés du Groupe AMEN BANK sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictés notamment par :

- Le cadre conceptuel du système comptable des entreprises;
- La norme comptable générale N° 01;
- Les normes techniques (NCT 02 à NCT 20);
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25);
- Les normes comptables relatives aux OPCVM;
- Les normes comptables de consolidation (NCT 35 à 37) ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ; et
- Les règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

2- DATE DE CLOTURE

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 décembre 2020.

Quand les états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation sont établis à des dates de clôtures différentes, des ajustements sont effectués pour prendre en compte les effets de transactions et autres événements importants qui se sont produits entre ces dates et la date des états financiers de la mère.

3- BASES DE MESURE

Les états financiers du Groupe AMEN BANK sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

4- PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du Groupe AMEN BANK comprend :

- La société mère : AMEN BANK
- Les filiales : les sociétés sur lesquelles AMEN BANK exerce un contrôle exclusif ; et
- Les entreprises associées : les sociétés sur lesquelles AMEN BANK exerce une influence notable.

4.1- L'intégration globale

Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

Cette méthode est appliquée aux entreprises du secteur financier et celles de recouvrement des créances contrôlées de manière exclusive par AMEN BANK.

4.2- La mise en équivalence

Selon cette méthode la participation est initialement enregistrée au coût d'acquisition et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe AMEN BANK :

Société	Nature	Technique de consolidation	% De contrôle	% d'intérêt	Pays de Résidence
AMEN BANK	mère	IG	100,00%	100,00%	Tunisie
LE RECOUVREMENT	Filiale	IG	99,88%	99,88%	Tunisie
SICAR AMEN	Filiale	IG	88,20%	88,20%	Tunisie
SOGEREC	Filiale	IG	100,00%	99,99%	Tunisie
AMEN CAPITAL	Filiale	IG	55,25%	53,69%	Tunisie
AMEN PROJECT	Filiale	IG	53,01%	53,01%	Tunisie
AMEN CORPORATE FINANCE SARL	Filiale	IG	99,90%	53,64%	Tunisie
AMEN INVEST	Filiale	IG	63,30%	63,30%	Tunisie
GEST IMMO	Filiale	IG	99,77%	99,77%	Tunisie
MAGHREB LEASING ALGERIE	Entreprise associée	ME	47,10%	56,41%	Algérie
TUNISIE LEASING & FACTORING	Entreprise associée	ME	35,99%	35,99%	Tunisie
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	Entreprise associée	ME	29,80%	38,80%	Tunisie
EL IMRANE	Entreprise associée	ME	20,00%	20,00%	Tunisie
TUNISYS	Entreprise associée	ME	20,00%	20,00%	Tunisie
EL KAWARIS	Entreprise associée	ME	20,00%	20,00%	Tunisie
TUNINVEST INNOVATION SICAR	Entreprise associée	ME	27,27%	37,09%	Tunisie
HAYETT	Entreprise associée	ME	25,00%	25,00%	Tunisie
AMEN SANTE	Entreprise associée	ME	19,00%	19,50%	Tunisie
TLG FINANCE	Entreprise associée	ME	23,63%	35,83%	France
SICAV AMEN	Entreprise associée	ME	0,18%	0,18%	Tunisie
SUNAGRI	Entreprise associée	ME	27,00%	28,50%	Tunisie
AMEN PREMIERE	Entreprise associée	ME	0,11%	0,11%	Tunisie
ASSURANCE COMAR COTE D'IVOIRE	Entreprise associée	ME	30,00%	32,52%	Cote d'Ivoire
AMEN ALLIANCE SICAV	Entreprise associée	ME	1,17%	1,17%	Tunisie
SOCIETE NOUVELLE DE BOISSONS	Entreprise associée	ME	20,00%	20,00%	Tunisie

IG : Intégration globale

ME : Mise en équivalence

Il est à noter que le groupe AMEN BANK n'inclut pas des co-entreprises.

En 2020, le groupe AMEN BANK n'a enregistré aucune nouvelle entrée ou sortie de son périmètre.

5- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

5.1- Créances à la clientèle

5.1.1 Règles de présentation des créances à la clientèle

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

5.1.2 Classification et évaluation des créances

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

Actifs courants :

Actifs dont le recouvrement est assuré concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

Actifs classés :

Classe B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Classe B2 : Actifs incertains

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe 1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- Un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- L'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- Des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- Des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- La détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- L'existence de retards de paiement en principal ou en intérêts entre 90 et 180 jours.

Classe B3 : Actifs préoccupants

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

Classe B4 : Actifs compromis

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par Amen Bank correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Pour les engagements supérieurs à 7 mDT, les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables. Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

- ✓ Actifs incertains 20% ;
- ✓ Actifs préoccupants 50% ;
- ✓ Actifs compromis 100%.

Pour les engagements inférieurs à 7 mDT, la banque détermine la provision requise en appliquant le taux de provision moyen des engagements de plus de 7 mDT aux encours hors les crédits de présalaire et CREDIM (crédit habitat aux particuliers) et ce compte tenu de la qualité de ces risques et des perspectives de recouvrement.

Les garanties prises en compte par la banque se détaillent comme suit :

- ✓ Les garanties reçues de l'État Tunisien ;
- ✓ Les garanties reçues des banques et assurances ;
- ✓ Les garanties reçues du FNG (Fonds National de Garantie) et la SOTUGAR ;
- ✓ Les dépôts affectés auprès d'Amen Bank (Bons de caisse, comptes à terme, comptes d'épargne,...) ;
- ✓ Les garanties réelles : Selon les règles édictées par la BCT, les garanties immobilières ne peuvent être prises en compte que si elles remplissent au moins l'une des conditions suivantes :
 - Elle est inscrite sur le titre foncier ;
 - Elle est inscrite par l'intervention de deux notaires sur un titre arabe ;
 - Il existe une promesse d'hypothèque sur un terrain acquis auprès de l'un des organismes suivants : AFI, AFT, AFH.

Par ailleurs, certaines garanties ont été retenues, depuis l'exercice 2006, en application des articles 327 et 328 du code des procédures civiles et commerciales, sous forme d'oppositions conservatoires. Cette forme de garantie a été retenue compte tenu d'une hypothèse sous-jacente, à savoir, un taux historique de réalisation élevé et compte tenu des conditions cumulatives suivantes :

- * Les engagements de la relation emprunteuse sont concentrés exclusivement chez Amen Bank ;
- * L'opposition conservatoire est inscrite sur le titre foncier qui ne doit pas comporter d'autres charges hypothécaires au profit d'autres créanciers ;
- * La date d'inscription de l'opposition conservatoire remonte à moins de deux ans ;
- * Une évaluation récente du titre objet de l'opposition conservatoire ;
- * Une décote de 10% de la valeur du titre objet de l'opposition conservatoire.

Conformément aux dispositions de la circulaire de la BCT n° 06-2020 du 19 mars 2020 relative aux mesures exceptionnelles de soutien en faveur des entreprises et aux professionnels, et des circulaires n° 07-2020 et n° 08-2020 relatives aux mesures exceptionnelles de soutien des particuliers, le report des échéances dont la période varie entre trois et sept mois n'a pas été pris en compte pour le calcul de l'antériorité des impayés prévue par la circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par les textes subséquents, ni considéré comme restructuration des crédits.

5.1.3 Comptabilisation des créances irrécouvrables passées par perte

Les créances irrécouvrables inférieures ou égales à 500 dinars et les autres créances irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement sont passées par perte. Parallèlement, les provisions et agios réservés y afférents font l'objet de reprise.

5.1.4 Comptabilisation des revenus des prêts accordés à la clientèle

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux-ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à la date d'arrêt des états financiers.

Les intérêts sur crédits à moyen terme sont matérialisés par des effets ou titres de crédit et sont perçus à terme. Ceux-ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à la date de l'arrêt des états financiers font l'objet de régularisation.

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses, sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat. Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement parmi les produits de la Banque puis cernés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés. A cet effet, les encaissements réalisés sur les créances sont systématiquement imputés, en premier lieu, sur les agios réservés déjà constitués.

Les intérêts courus au titre de la période de report des échéances effectué en 2020, en application des dispositions des circulaires BCT n° 2020-06, 2020-07 et 2020-08, ont été pris en compte au résultat de l'exercice.

5.2 Suivi des mesures conjoncturelles édictées en 2011 :

5.2.1 Provisions collectives :

La provision collective, appliquée pour l'exercice 2011 en tant que mesure conjoncturelle est désormais une disposition permanente à observer pour couvrir les risques latents sur les engagements de la classe 0 et 1.

Ainsi, et en application des dispositions de la circulaire BCT N° 2012-20, la banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de l'article 8 de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991.

Pour l'évaluation du montant de la provision requise, la banque a appliqué la méthodologie référentielle édictée par la BCT.

Cette méthodologie prévoit :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur et par secteur d'activité ;
- Le calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ;
- Les taux de migration moyen du chaque groupe seront majorés par un taux Δ ;
- La détermination d'un taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel par groupe et l'application de ce taux à l'encours des engagements 0 et 1 du groupe considéré.

Le montant des provisions collectives est revu à chaque date d'arrêté des comptes annuels.

L'augmentation de la provision collective requise entraîne une dotation complémentaire imputée sur les charges de l'exercice et inversement la baisse de la provision collective requise entraîne une reprise correspondant à la baisse et imputée sur les produits de l'exercice.

L'application de ces règles a donné lieu à un montant de provision collective de 116 705 mDT. Ainsi et compte tenu de la provision collective de 78 406 mDT constituée en 2019, une provision complémentaire nette de 38 299 mDT a été dotée au titre de l'année 2020.

5.2.2 Les crédits rééchelonnés au cours de 2011 et le suivi en 2020 :

En 2011, et en application des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2011-04, deux mesures ont été appliquées :

Première mesure :

Les rééchelonnements réalisés par la banque conformément à ladite circulaire n'ont pas donné lieu ni à la classification de l'entreprise concernée en classe 2, 3 ou 4 au sens de la circulaire 91-24 ni à la révision de la classification attribuée à l'entreprise au 31 décembre 2010.

En 2020, cette mesure n'est plus en vigueur. La banque a procédé à la classification de tous les engagements conformément aux dispositions de la circulaire 91-24.

Deuxième mesure :

Les produits, agios débiteurs et intérêts impayés sur les rééchelonnements octroyés dans le cadre de la circulaire 2011-04 ont été réservés.

Les agios réservés relatifs aux crédits rééchelonnés s'élevant à fin 2019 à 396 mDT ont été intégralement repris au cours de 2020.

5.3 Provisions additionnelles

En vertu des dispositions la circulaire de la BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- ✓ 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- ✓ 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- ✓ 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieures ou égale à 8 ans.

L'application de ces règles a donné lieu à la constitution d'un stock de provision de 248 156 mDT.

5.4 Mesures exceptionnelles pour le secteur touristique

En vertu des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2015-12, les établissements de crédit peuvent reporter le paiement des tombées en principal et en intérêts échus ou à échoir en 2015 et 2016 au titre des crédits accordés aux entreprises opérant dans le secteur touristique.

Les dispositions de cette circulaire demeurent applicables aux créances échues en 2017 et ce, en vertu de la circulaire de la BCT N°2017-05 du 24 Juillet 2017, les établissements de crédit ayant procédé au report d'échéances ou ayant accordé de nouveaux crédits exceptionnels peuvent :

- ✓ Maintenir la classification arrêtée à fin décembre 2014 au sens de l'article 8 de la circulaire n° 91- 24 susvisée ;
- ✓ Geler l'ancienneté au sens de l'article 10 quater de la circulaire n° 91-24 susvisée.

Les établissements de crédit concernés sont tenus de ne pas comptabiliser les intérêts dont le remboursement a été reporté ainsi que les intérêts au titre des nouveaux prêts accordés durant les deux années de grâce parmi leurs revenus sauf en cas de recouvrement effectif.

Cette mesure n'est plus en vigueur.

L'application des dispositions de ladite circulaire a donné lieu à la constatation, des agios réservés, totalisant au 31 Décembre 2019 un montant de 25 671 mDT.

Au 31 décembre 2020, les agios réservés sur les créances relevant du secteur touristique des classes 0 et 1, s'élèvent à 24 197 mDT.

5.5 Portefeuille titres

5.5.1 Règles de présentation du portefeuille titres

Les titres à revenu fixe ou à revenu variable sont présentés au bilan ; soit dans la rubrique portefeuille titres commercial, soit dans la rubrique portefeuille titres d'investissement selon leurs durées et l'intention de détention. Les règles de classification appliquées sont les suivantes :

Portefeuille titres commercial

- Titres de transaction

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance (moins de trois mois) et dont le marché de négociation est jugé liquide.

- Titres de placement

Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Portefeuille d'investissement :

- Titres d'investissement

Il s'agit de titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.

- Titres de participation

Actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice.

- Participations avec convention de rétrocession

Il s'agit des engagements matérialisés par des titres représentant des parts dans le capital d'entreprises lorsque, en substance, ces engagements établissent une relation de créancier débiteur entre l'établissement bancaire et l'entreprise émettrice.

5.5.2 Règles d'évaluation du portefeuille titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat. Par ailleurs, les bons de trésors sont évalués via la courbe publiée par le Conseil du Marché Financier.

- Titres de placement

Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut pas y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres et les pertes latentes d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- Titres d'investissement

Il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition des titres d'investissement à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés.

Les plus-values latentes sur titres d'investissement ne sont pas comptabilisées.

Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements des primes et/ou reprises des décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres, ne sont provisionnées que dans les cas ci-après :

- Il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance, et
- Il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

5.5.3 Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte du principe de la comptabilité d'engagement. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor et sur les obligations sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement décidée.

Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de rétrocession sont assimilées à des intérêts et prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues.

5.6 Prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte en résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2020. Les produits courus et non échus sont intégrés en résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2020 sont déduits du résultat.

5.7 Prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte en résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2020. Les charges courues et non échues sont intégrées en résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2020 sont rajoutées en résultat.

5.8 Valeurs immobilisées

- Immeubles d'exploitation

Les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement aux taux suivants :

Catégorie d'immobilisations	Taux pratiqué
Immeubles non réévalués	2%
Immeubles réévalués	5%
Agencements, aménagements et Installations	10%
Ascenseurs	10%
Logiciels	de 10% à 33%
Droit au bail	5%
Matériel informatique	15%
Matériel de transport	20%
Mobilier de bureau	10%
Matériel d'exploitation	10%
Climatiseurs	20%
Terminaux de Paiement Électronique	20%
Coffres forts	4% et 10%

- Immeubles hors exploitation acquis dans le cadre de recouvrement des créances

Dans le cadre du recouvrement des créances, la banque s'est portée acquéreuse de biens immeubles mis à la vente dans le cadre de la procédure de vente immobilière, le prix d'acquisition correspondant au prix fixé par le cahier des charges préparé par un expert judiciaire désigné par le tribunal à cet effet. Ces actifs sont classés en « Immeubles hors exploitation » sous la rubrique AC6- Valeurs immobilisées.

Les immeubles hors exploitation destinés à la vente sont comptabilisés à leur prix d'acquisition majoré des coûts et frais engagés. Par dérogation aux dispositions de la NCT 5 relative aux immobilisations corporelles, ces immeubles sont traités par référence aux dispositions de la norme internationale d'information financière 5 (IFRS 5) relative aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

En vertu des dispositions de la norme comptable internationale IFRS 05 une entité doit classer un actif non courant ou un groupe d'actif comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée, principalement, par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue.

En effet, les immeubles hors exploitation introduits par voie de recouvrement sont acquis dans l'unique objectif de les céder et recouvrer les créances impayés.

En application des dispositions de l'IFRS 5, les immeubles hors exploitation acquis dans le cadre de recouvrement des créances ne font pas l'objet d'amortissement. En revanche, ils font l'objet d'une évaluation individuelle et figurent dans les états financiers annuels au plus faible entre le coût d'entrée et la juste valeur diminuée des coûts des ventes.

5.9 Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds.

5.10 Règles de conversion des opérations en devises

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

5.11 Réévaluation des positions de change en devises

Les positions de change en devises ont été converties en monnaie de référence sur la base du cours de change interbancaire moyen du dernier jour du mois de décembre 2020. Les résultats de change latents en découlant ont été pris en compte dans le résultat de l'exercice 2020.

5.12 Charge d'impôt

En 2020, le Groupe a procédé à la prise en compte de l'impôt différé conformément aux dispositions des normes comptables NCT 35 et NCT 38.

6- METHODES SPECIFIQUES A LA CONSOLIDATION

6.1 Traitement des écarts de première consolidation

6.1.1 Le Goodwill

L'excédent du coût d'acquisition sur les parts d'intérêts de l'acquéreur dans l'actif net acquis à la date de l'opération doit être comptabilisé en tant qu'actif. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans.

Cependant l'excédent de la part d'intérêts de l'acquéreur dans l'actif net acquis, sur le coût d'acquisition doit être comptabilisé en tant que Goodwill négatif.

Le Goodwill négatif est amorti en totalité ou en partie sur la durée prévisible de réalisation des pertes et dépenses futures attendues ou s'il n'est pas le cas sur la durée d'utilité moyenne restant à courir des actifs amortissables identifiables acquis, le reliquat est comptabilisé immédiatement en produits.

La dotation aux amortissements du Goodwill relative à l'exercice en cours figure au niveau du poste du résultat CH8 « Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations ».

6.2 Soldes et opérations réciproques

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe n'ayant pas d'incidence sur le résultat consolidé sont éliminés lorsqu'ils concernent des entités faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

D'autre part, les soldes et opérations réciproques ayant une incidence sur le résultat consolidé sont éliminés lorsqu'ils concernent les entreprises faisant l'objet d'une intégration globale, proportionnelle ou mises en équivalence.

7- PRINCIPAUX RETRAITEMENTS EFFECTUES DANS LES COMPTES CONSOLIDES

7.1 Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés du périmètre de consolidation ont été retraitées conformément à celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

Toutefois, les états financiers de la société Maghreb Leasing Algérie, établis selon les normes internationales (IAS/IFRS), n'ont pas été retraités dans le cadre des travaux d'homogénéisation des méthodes comptables du fait que l'impact de ces retraitements a été jugé non significatif.

7.2 Élimination des soldes et transactions intra-groupe

Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations ont principalement porté sur :

- Des comptes courants entre sociétés du groupe ;
- Des commissions entre sociétés du groupe ;
- Des dividendes distribués par les sociétés consolidées au profit de la société mère ;
- Des cessions internes ;
- Des provisions intra-groupe (Provisions sur titres de participations) ;
- Des fonds gérés par la société «Sicar Amen» pour le compte des sociétés du groupe ;
- Des emprunts contractés par les sociétés du groupe auprès de la société mère.

IV- NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en milliers de dinars)

1- Notes explicatives sur le bilan- Actif

Note 1-1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de ce poste accuse au 31.12.2020 un montant de 425 611 mDT contre 788 620 mDT au 31.12.2019 et se compose comme suit :

Description	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	46 268	55 023	(8 755)	(16%)
BCT, CCP & TGT	379 343	733 597	(354 254)	(48%)
Total	425 611	788 620	(363 009)	(46%)

Le détail de chacune des rubriques se présente comme suit :

Description	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	46 272	55 028	(8 756)	(16%)
Provisions sur caisse en dinars	(4)	(5)	1	(20%)
Sous Total (1)	46 268	55 023	(8 755)	(16%)
BCT	379 488	733 686	(354 198)	(48%)
Provisions sur BCT	(184)	(140)	(44)	31%
Sous Total (2)	379 304	733 546	(354 242)	(48%)
CCP	42	54	(12)	(22%)
Provisions sur CCP	(3)	(3)	-	-
Sous Total (3)	39	51	(12)	(24%)
Total	425 611	788 620	(363 009)	(46%)

Note 1-2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2020 un montant de 234 526 mDT contre 244 809 mDT au 31.12.2019 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	13 179	78 443	(65 264)	(83%)
Prêts aux établissements bancaires	145 375	62 847	82 528	131%
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	813	143	670	469%
Total créances sur établissements bancaires	159 367	141 433	17 934	13%
Avoirs en compte sur les établissements financiers	63	282	(219)	(78%)
Prêts aux établissements financiers	73 783	101 612	(27 829)	(27%)
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	1 313	1 482	(169)	(11%)
Total créances sur établissements financiers	75 159	103 376	(28 217)	(27%)
Total	234 526	244 809	(10 283)	(4%)

Note 1-3. Créances sur la clientèle

L'évolution comparée des créances sur la clientèle entre 2020 et 2019 se présente comme suit :

Description	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Comptes débiteurs à la clientèle	1 070 699	1 025 993	44 706	4%
Comptes débiteurs à la clientèle	1 034 565	990 018	44 547	4%
Créances rattachées / Comptes débiteurs de la clientèle	36 134	35 975	159	0%
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires	4 362 800	4 146 315	216 485	5%
Autres concours à la clientèle en dinars	3 837 603	3 746 949	90 654	2%
Autres concours à la clientèle en devises	525 197	399 366	125 831	32%
Crédits sur ressources spéciales	569 744	556 588	13 156	2%
Créances sur ressources budgétaires	102 606	88 869	13 737	15%
Créances sur ressources extérieures	467 138	467 719	(581)	(0%)
Total	6 003 243	5 728 896	274 347	5%

Note 1-4. Portefeuille titres commercial

Cette rubrique accuse au 31.12.2020 un solde de 148 969 mDT contre un solde de 300 512 mDT au 31.12.2019 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Titres de transaction	13 264	140 577	(127 313)	(91%)
Bons de trésors	13 250	140 577	(127 327)	(91%)
Créances rattachées / Bons de trésors (Transaction)	-	-	-	0%
Titres de transaction à revenu variable	-	-	-	0%
Créances rattachées	14	-	14	100%
Titres de placement	135 705	159 935	(24 230)	(15%)
Titres à revenu fixe	122 439	145 651	(23 212)	(16%)
Créances rattachées / Bons de trésors (Placement)	-	8	(8)	(100%)
Emprunts Obligataires	118 523	139 935	(21 412)	(15%)
Créances rattachées / Emprunts obligataires	3 916	5 708	(1 792)	(31%)
Titres à revenu variable	13 266	14 284	(1 018)	(7%)
Actions cotées	16 869	17 507	(638)	(4%)
Provision pour moins-value latente des actions	(3 603)	(3 223)	(380)	12%
Total	148 969	300 512	(151 543)	(50%)

Note 1-5-1. Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement accuse au 31.12.2020 un solde de 1 652 821 mDT contre 1 357 595 mDT au 31.12.2019. Son détail se présente comme suit :

Description	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Titres d'investissement	1 145 405	828 740	316 665	38%
Titres de participation	72 431	82 322	(9 891)	(12%)
Participations avec convention en rétrocession (*)	434 985	446 533	(11 548)	(3%)
Total	1 652 821	1 357 595	295 226	22%

(*) Les participations avec convention en rétrocession comprennent un encours brut de 389 036 mDT donné en gestion à la SICAR AMEN.

Note 1-5-2. Titres mis en équivalence :

Le poste «Titres mis en équivalence» représente la quote-part du Groupe Amen Bank dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 189 984 mDT au 31.12.2020 contre un solde de 176 419 mDT au 31.12.2019 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2020	31/12/2019
MLA	86 115	79 573
TUNISIE LEASING & FACTORING	51 379	47 061
AMEN SANTE	17 787	14 732
TLG Finance	7 983	12 050
HAYETT	9 545	8 706
EL IMRANE	2 499	3 019
TUNINVEST INNOVATION SICAR	246	228
EL KAWARIS	844	845
TUNISYS	774	768
AMEN ALLIANCE SICAV	1 051	995
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	15	14
SUNAGRI	126	117
AMEN PREMIERE	75	76
SICAV AMEN	68	66
COMAR COTE D'IVOIRE	8 389	5 787
SOCIETE NOUVELLE DE BOISSONS	3 088	2 382
Total	189 984	176 419

Note 1-6.Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent au 31.12.2020 un solde de 209 927 mDT contre un solde de 190 413 mDT au 31.12.2019 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Immobilisations incorporelles	2 710	3 226	(516)	(16%)
Immobilisations incorporelles	12 427	9 651	2 776	29%
Amortissement des immobilisations incorporelles	(9 533)	(6 241)	(3 292)	53%
Provisions sur immobilisations incorporelles	(184)	(184)	-	-
Immobilisations corporelles	204 826	183 869	20 957	11%
Immobilisations corporelles	287 049	260 341	26 708	10%
Amortissement des immobilisations corporelles	(82 223)	(76 472)	(5 751)	8%
Immobilisations encours	2 391	3 318	(927)	(28%)
Immobilisations encours	2 391	3 318	(927)	(28%)
Total	209 927	190 413	19 514	10%

(A) Le Goodwill présenté au niveau des immobilisations incorporelles au 31.12.2020 accuse un solde net de 1 292 mDT contre 1 539 mDT au 31.12.2019 et se détaille comme suit :

Société	Valeur brute au 31/12/2019	Intégration GW sur acquisition 2020	Sortie du périmètre	Valeur brute au 31/12/2020	Amort cumul au 31/12/2019	Dotation au 31/12/2020	Amort cumul au 31/12/2020	VCN au 31/12/2019	Sortie du périmètre	VCN au 31/12/2020
Goodwill TUNISIE LEASING & FACTORING	4 232	-	-	4 232	(2 894)	(234)	(3 128)	1 338	-	1 104
Goodwill TLG Finance	256	-	-	256	(55)	(13)	(68)	201	-	188
Goodwill AMEN SANTE	351	50	-	401	(351)	(50)	(401)	-	-	-
Goodwill MAGHREB LEASING ALGERIE	(1 752)	(1 917)	-	(3 669)	1 752	1 917	3 669	-	-	-
Total	3 087	(1 867)	-	1 220	(1 548)	1 620	72	1 539	-	1 292

(B) Les flux de mouvements des immobilisations, tenant compte des acquisitions et des cessions, se présentent comme suit :

TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS ARRETE AU 31/12/2020									
Description	Valeur Brute au 31/12/2019 consolidée	Acquisition	Cession / Transfert	Valeur Brute au 31/12/2020 consolidée	Amort / Provision Cumul au 31/12/2019 consolidée	Dotations	Reprise /Sortie	Amort Cumul au 31/12/2020 consolidée	VCN au 31/12/2020 consolidée
1) Immobilisation Incorporelles	9 651	390	2 386	12 427	(6 425)	959	(4 251)	(9 717)	2 710
Goodwill	(1 164)	-	2 386	1 222	2 703	1 620	(4 253)	70	1 292
Fonds de commerce acquis	184	-	-	184	(184)	-	-	(184)	-
Logiciels	9 620	352	-	9 972	(8 119)	(616)	-	(8 735)	1 237
Droit au bail	965	-	-	965	(787)	(40)	-	(827)	138
Autres immobilisations incorporelles	46	38	-	84	(38)	(5)	2	(41)	43
2) Immobilisations Corporelles	260 538	30 842	(4 131)	287 249	(76 670)	(6 788)	1 035	(82 423)	204 826
<u>Immobilisation d'exploitation</u>	<u>138 671</u>	<u>4 243</u>	<u>-</u>	<u>142 914</u>	<u>(38 468)</u>	<u>(3 203)</u>	<u>-</u>	<u>(41 671)</u>	<u>101 243</u>
Terrains d'exploitation	40 037	2 239	-	42 276	-	-	-	-	42 276
Bâtiments	69 611	20	-	69 631	(17 944)	(1 390)	-	(19 334)	50 297
Aménagements de bâtiments	29 023	1 984	-	31 007	(20 524)	(1 813)	-	(22 337)	8 670
<u>Immobilisation hors exploitation</u>	<u>77 653</u>	<u>24 002</u>	<u>(3 262)</u>	<u>98 393</u>	<u>(4 945)</u>	<u>(363)</u>	<u>-</u>	<u>(5 308)</u>	<u>93 085</u>
Terrains hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bâtiments	77 653	24 002	(3 262)	98 393	(4 945)	(363)	-	(5 308)	93 085
<u>Mobiliers de bureau</u>	<u>8 599</u>	<u>1 127</u>	<u>(456)</u>	<u>9 270</u>	<u>(6 146)</u>	<u>(772)</u>	<u>456</u>	<u>(6 462)</u>	<u>2 808</u>
<u>Matériels de transport</u>	<u>4 887</u>	<u>-</u>	<u>(217)</u>	<u>4 670</u>	<u>(3 348)</u>	<u>(585)</u>	<u>217</u>	<u>(3 716)</u>	<u>954</u>
<u>Matériels informatique</u>	<u>13 594</u>	<u>844</u>	<u>(102)</u>	<u>14 336</u>	<u>(10 176)</u>	<u>(1 011)</u>	<u>268</u>	<u>(10 919)</u>	<u>3 417</u>
<u>Machines DAB</u>	<u>7 662</u>	<u>256</u>	<u>-</u>	<u>7 918</u>	<u>(6 114)</u>	<u>(320)</u>	<u>(2)</u>	<u>(6 436)</u>	<u>1 482</u>
<u>Coffres forts</u>	<u>2 481</u>	<u>60</u>	<u>(28)</u>	<u>2 513</u>	<u>(1 821)</u>	<u>(83)</u>	<u>29</u>	<u>(1 875)</u>	<u>638</u>
<u>Autres immobilisations</u>	<u>6 991</u>	<u>310</u>	<u>(66)</u>	<u>7 235</u>	<u>(5 651)</u>	<u>(451)</u>	<u>67</u>	<u>(6 035)</u>	<u>1 200</u>
3) Immobilisations encours	3 318	1 838	(2 765)	2 391	-	-	-	-	2 391
Immobilisations corporelles encours	3 015	1 772	(2 765)	2 022	-	-	-	-	2 022
Immobilisations incorporelles encours	303	66	-	369	-	-	-	-	369
Total	273 507	33 070	(4 510)	302 067	(83 094)	(5 829)	(3 216)	(92 140)	209 927

Note 1-7. Autres actifs

Les autres actifs totalisent au 31.12.2020 un montant de 203 846 mDT contre un montant de 224 065 mDT et se détaillant comme suit :

Description	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Comptes d'attente et de régularisation	35 685	42 547	(6 862)	(16%)
<u>Comptes d'attente</u>	<u>16 924</u>	<u>19 937</u>	<u>(3 013)</u>	<u>(15%)</u>
Comptes d'attente de la salle de marché	5 159	4 594	565	12%
Comptes d'attente de la compensation	8 247	9 489	(1 242)	(13%)
Autres comptes d'attente	3 518	5 854	(2 336)	(40%)
<u>Comptes de régularisation</u>	<u>18 761</u>	<u>22 610</u>	<u>(3 849)</u>	<u>(17%)</u>
Autres	168 161	181 518	(13 357)	(7%)
Stock en matières, fournitures et timbres	61	175	(114)	(65%)
Etat, impôts et taxes	20 130	22 653	(2 523)	(11%)
Allocation familiales	365	276	89	32%
Dépôts et cautionnements	308	294	14	5%
Opérations avec le personnel	84 513	80 783	3 730	5%
Débiteurs divers	53 267	65 038	(11 771)	(18%)
Créances sur l'Etat	646	773	(127)	(16%)
Autres	8 669	6 229	2 440	39%
Actif d'impôt différé	202	5 297	(5 095)	(96%)
Total	203 846	224 065	(20 219)	(9%)

Le détail des provisions sur les comptes de la rubrique AC7 se présentent comme suit :

Description	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Provisions sur comptes d'attente et de régularisation	(15 870)	(16 531)	661	(4%)
Provisions sur compte d'attente de la salle de marché	(7 331)	(7 331)	-	0%
Provisions sur compte d'attente de la compensation	(7 245)	(7 922)	677	(9%)
Provisions sur autres comptes d'attente	(1 294)	(1 278)	(16)	1%
Provisions sur autres comptes de la rubrique AC7	(18 445)	(18 138)	(307)	2%
Provisions sur opérations avec le personnel	(692)	(693)	1	(0%)
Provisions sur débiteurs divers	(1 647)	(1 668)	21	(1%)
Provisions sur autres comptes	(16 106)	(15 777)	(329)	2%
Total	(34 315)	(34 669)	354	(1%)

2- Notes explicatives sur le bilan- Passif

Note 2-1. Banque Centrale de Tunisie et CCP

Au 31.12.2020, cette rubrique accuse un solde de 764 816 mDT enregistrant ainsi une baisse de (301 861) mDT par rapport au 31.12.2019.

Description	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Comptes débiteurs auprès de la BCT	30 388	37	30 351	82030%
Emprunts auprès de la BCT Dinars	730 000	1 066 640	(336 640)	(32%)
Dettes rattachées aux emprunts auprès de la BCT	4 428	-	4 428	100%
Total	764 816	1 066 677	(301 861)	(28%)

Note 2-2. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31.12.2020 un solde de 259 045 mDT contre un solde de 233 071 mDT au 31.12.2019 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	248 326	213 790	34 536	16%
Avoirs sur établissements bancaires	83 560	72 297	11 263	16%
Emprunts auprès des établissements bancaires	164 766	141 493	23 273	16%
Dépôts et avoirs des établissements financiers	10 719	19 281	(8 562)	(44%)
Avoirs sur établissements financiers	10 692	19 274	(8 582)	(45%)
Emprunts auprès des établissements financiers	27	7	20	286%
Total	259 045	233 071	25 974	11%

Note 2-3. Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle accusent au 31.12.2020 un solde de 5 691 458 mDT contre un solde de 5 547 360 mDT au 31.12.2019 et se décomposent comme suit :

Description	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Dépôts à vue	1 870 673	1 598 400	272 273	17%
Autres Dépôts et avoirs de la clientèle	3 820 785	3 948 960	(128 175)	(3%)
<u>Epargne</u>	<u>1 879 072</u>	<u>1 559 075</u>	<u>319 997</u>	<u>21%</u>
<u>Dépôts à terme</u>	<u>1 838 378</u>	<u>2 270 349</u>	<u>(431 971)</u>	<u>(19%)</u>
Dépôts à terme en dinars	1 656 493	1 973 621	(317 128)	(16%)
Dettes rattachées sur Dépôts à terme en dinars	15 163	13 573	1 590	12%
Dépôts à terme en devises	165 948	281 798	(115 850)	(41%)
Dettes rattachées sur Dépôts à terme en devises	774	1 357	(583)	(43%)
Autres sommes dues à la clientèle	103 335	119 536	(16 201)	(14%)
Total	5 691 458	5 547 360	144 098	3%

Note 2-4. Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2020 à 966 072 mDT contre 874 676 mDT au 31/12/2019 se détaille comme suit :

Description	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Emprunts matérialisés	309 304	224 981	84 323	37%
Ressources spéciales	656 768	649 695	7 073	1%
Total	966 072	874 676	91 396	10%

Le solde des emprunts matérialisés se subdivise comme suit au 31.12.2020 et au 31.12.2019 :

Description	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Emprunts matérialisés	300 395	216 747	83 648	39%
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	8 909	8 234	675	8%
Total	309 304	224 981	84 323	37%

Le solde des ressources spéciales se subdivise comme suit au 31.12.2020 et au 31.12.2019 :

Description	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Ressources budgétaires	51 433	24 136	27 297	113%
Ressources extérieures	605 335	625 559	(20 224)	(3%)
Total	656 768	649 695	7 073	1%

Note 2-5. Autres passifs

Les autres passifs se subdivisent comme suit au 31.12.2020 et au 31.12.2019 :

Description	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Provisions pour passifs et charges	10 645	7 034	3 611	51%
Provisions sur engagements par signature	2 151	2 003	148	7%
Autres provisions pour passifs et charges	8 494	5 031	3 463	69%
Comptes d'attente et de régularisation	203 083	196 836	6 247	3%
<u>Comptes d'attente</u>	<u>7 056</u>	<u>5 160</u>	<u>1 896</u>	<u>37%</u>
<u>Créditeurs divers</u>	<u>145 796</u>	<u>153 941</u>	<u>(8 145)</u>	<u>(5%)</u>
Créditeurs divers sur comptes de la compensation	65 613	73 932	(8 319)	(11%)
Dépôts du personnel	6 522	5 524	998	18%
Charges à payer	73 661	74 485	(824)	(1%)
<u>Etat, impôts et taxes</u>	<u>43 904</u>	<u>34 548</u>	<u>9 356</u>	<u>27%</u>
<u>Autres</u>	<u>6 327</u>	<u>3 187</u>	<u>3 140</u>	<u>99%</u>
Total autres passifs	213 728	203 870	9 858	5%

3. Notes explicatives sur le bilan- Intérêts minoritaires

Société	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN PROJECT	108	121
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN PROJECT	11	6
Intérêts minoritaires dans les réserves de SOGEREC	-	-
Intérêts minoritaires dans le résultat de SOGEREC	-	-
Intérêts minoritaires dans les réserves de SICAR AMEN	1 582	1 552
Intérêts minoritaires dans le résultat de SICAR AMEN	375	349
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN CAPITAL	742	600
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN CAPITAL	212	174
Intérêts minoritaires dans les réserves de la Sté LE RECOUVREMENT	3	3
Intérêts minoritaires dans le résultat de la Sté LE RECOUVREMENT	1	2
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN CORPORATE FINANCE	(25)	8
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN CORPORATE FINANCE	1	(1)
Intérêts minoritaires dans les réserves d'AMEN INVEST	1 197	1 344
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN INVEST	89	(148)
Intérêts minoritaires dans les réserves de GEST IMMO	1	1
Intérêts minoritaires dans le résultat de GEST IMMO	-	-
Total	4 297	4 011

4- Notes explicatives sur le bilan- Capitaux propres

Le capital social s'élève au 31 décembre 2020 à 132 405 mDT composé de 26 481 000 actions d'une valeur nominale de 5 Dinars libérées en totalité. Les contributions de chaque société faisant partie du périmètre de consolidation dans les capitaux propres du groupe se présentent comme suit :

Société	Eléments des CP	CP au 31/12/2020	CP au 31/12/2019	Observation
Amen Bank	Capital	132 405	132 405	
	Réserves	863 306	755 051	
	Autres Capitaux Propres	423	423	
	Résultats reportés	37 091	26	
	Résultat	83 500	132 596	
	Total		1 116 725	1 020 501
SICAR AMEN	Réserves	9 628	9 395	
	Résultat	2 804	2 609	
	Total	12 432	12 004	
LE RECOUVREMENT	Réserves	2 506	2 496	
	Résultat	507	1 361	
	Total	3 013	3 857	
AMEN PROJECT	Réserves	(4)	11	
	Résultat	13	7	
	Total	9	18	

SOGEREC	Réserves	526	207
	Résultat	389	319
	Total	915	526
AMEN CAPITAL	Réserves	555	391
	Résultat	246	202
	Total	801	593
GEST IMMO	Réserves	-	-
	Résultat	-	-
	Total	-	-
AMEN CORPORATE FINANCE	Réserves	(29)	9
	Résultat	2	(1)
	Total	(27)	8
AMEN INVEST	Réserves	570	823
	Résultat	153	(255)
	Total	723	568
TUNISIE LEASING & FACTORING (*)	Réserves	21 136	19 557
	Résultat	4 917	(617)
	Total	26 053	18 940
MAGHREB LEASING ALGERIE	Réserves	2 781	11 662
	Résultat	9 569	13 381
	Total	12 350	25 043
EL IMRANE	Réserves	1 279	1 197
	Résultat	(180)	422
	Total	1 099	1 619
KAWARIS	Réserves	116	121
	Résultat	80	77
	Total	196	198
TLG FINANCE	Réserves	(5 751)	(2 855)
	Résultat	(4 558)	(3 373)
	Total	(10 309)	(6 228)
AMEN ALLIANCE SICAV	Réserves	(7)	-
	Résultat	63	-
	Total	56	-
HAYETT	Réserves	4 944	4 049
	Résultat	1 589	1 645
	Total	6 533	5 694
TUNINVEST INNOVATION SICAR	Réserves	42	29
	Résultat	18	13
	Total	60	42

TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	Réserves	12	14
	Résultat	1	(2)
	Total	13	12
TUNISYS	Réserves	441	466
	Résultat	34	2
	Total	475	468
AMEN SANTE	Réserves	(680)	(286)
	Résultat	(286)	(1 342)
	Total	(966)	(1 628)
AMEN PREMIERE	Réserves	(41)	(41)
	Résultat	3	4
	Total	(38)	(37)
SICAV AMEN	Réserves	(81)	(83)
	Résultat	3	3
	Total	(78)	(80)
SUNAGRI	Réserves	(111)	(119)
	Résultat	9	8
	Total	(102)	(111)
COMAR COTE D'IVOIRE	Réserves	243	242
	Résultat	(423)	(433)
	Total	(180)	(191)
SOCIETE NOUVELLE DES BOISSONS	Réserves	(230)	(81)
	Résultat	(12)	(70)
	Total	(242)	(151)
TOTAL	Capital	132 405	132 405
	Réserves	901 152	802 254
	Autres Capitaux Propres	423	423
	Résultats reportés	37 091	26
	Résultat	98 440	146 556
	Total	1 169 511	1 081 664

Le tableau des mouvements des capitaux propres du groupe par nature au 31.12.2020 :

	Capital souscrit	Réserves	Ecart de conversi on	Report à nouveau	Total	Résultat de l'exercice	Capitaux propres Part du groupe
Situation à l'ouverture de l'exercice 2019.12	132 405	795 767	6 909	26	935 108	146 556	1 081 664
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	109 491	-	37 065	146 556	(146 556)	-
Dividendes versés	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation / diminution du capital (apport en numéraire)	-	-	-	-	-	-	-
Changement du capital variable (SICAV)	-	477	-	-	477	-	477
Variation des titres assimilés à des CP et dettes rattachés (fonds social)	-	(256)	-	-	(256)	-	(256)
Variation de périmètre de consolidation	-	150	-	-	150	-	150
Variation des subventions d'investissements	-	(6)	-	-	(6)	-	(6)
Variation des taux de change (écart de conversion)	-	-	(10 958)	-	(10 958)	-	(10 958)
Part du groupe dans le résultat	-	-	-	-	-	98 440	98 440
Situation à la clôture de l'exercice 2020 .12	132 405	905 624	(4 049)	37 091	1 071 071	98 440	1 169 511

5- Notes explicatives sur l'état des engagements hors bilan

Note 5-1. Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2020 à 767 961 mDT contre 767 594 mDT au terme de l'exercice 2019 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Cautions	720 961	718 193	2 768	0%
Avais	37 144	41 367	(4 223)	(10%)
Autres garanties données	9 856	8 034	1 822	23%
Total	767 961	767 594	367	0%

L'encours des cautions se détaille au 31.12.2020 comme suit :

Description	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Cautions en faveur des banques	502 689	504 161	(1 472)	(0%)
Cautions en faveur de la clientèle	218 272	214 032	4 240	2%
Total	720 961	718 193	2 768	0%

L'encours des avais se détaille au 31.12.2020 comme suit :

Description	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Avais en faveur de la clientèle	37 144	41 367	(4 223)	(10%)
Total	37 144	41 367	(4 223)	(10%)

Note 5-2. Crédits documentaires

Les crédits documentaires sont passés de 201 896 mDT au 31.12.2019 à 191 607 mDT au 31.12.2020 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Crédits documentaires Import	150 320	163 231	(12 911)	(8%)
Crédits documentaires Export	41 287	38 665	2 622	7%
Total	191 607	201 896	(10 289)	(5%)

Note 5-3. Actifs donnés en garantie

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets refinançables donnés par la banque en garantie du refinancement figurant au passif.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31.12.2020 comme suit :

Description	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Effets finançables données en garantie	435 006	643 751	(208 745)	(32%)
BTA données en garantie	271 321	386 168	(114 847)	(30%)
Emprunt national donné en garantie	25 000	43 000	(18 000)	(42%)
Total	731 327	1 072 919	(341 592)	(32%)

Note 5-4. Engagements donnés

Les engagements donnés s'élèvent au 31.12.2020 à 949 843 mDT et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Engagements de financement donnés	942 135	839 550	102 585	12%
Prêts interbancaires en devises confirmés et non encore livrés	-	4 715	(4 715)	(100%)
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués	892 776	787 805	104 971	13%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués à MT	157 423	430 213	(272 790)	(63%)
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués à LT	7 732	66 285	(58 553)	(88%)
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur des établissements bancaires et financiers MT	28 273	39 384	(11 111)	(28%)
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur de la clientèle à CT	699 348	251 923	447 425	178%
Autorisation des crédits par carte	49 359	47 030	2 329	5%
Engagements sur Titres	7 708	7 950	(242)	(3%)
Participations non libérées	7 708	7 950	(242)	(3%)
Titres à livrer	-	-	-	0%
Total	949 843	847 500	102 343	12%

Note 5-5.Engagement de Financement reçus

Les engagements de financement reçus accusent un solde nul au 31.12.2020

Note 5-6.Garanties Reçues

L'encours des garanties reçues s'élève au 31.12.2020 à 3 870 844 mDT contre 3 900 341 mDT au terme de l'exercice 2019. Cet encours correspond aux garanties admises prises en compte conformément aux dispositions de la circulaire BCT 91-24 et ce dans la limite de l'engagement.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31.12.2020 comme suit :

Description	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Garanties reçues de l'Etat	231 341	176 908	54 433	31%
Garanties reçues des autres établissements bancaires, financiers et de l'assurance	204 374	216 116	(11 742)	(5%)
Garanties reçues de la clientèle	3 435 129	3 507 317	(72 188)	(2%)
Total	3 870 844	3 900 341	(29 497)	(1%)

6- Notes explicatives sur l'état de Résultat

Note 6-1. Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé en 2020 un montant de 601 208 mDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT	19 083	18 412	671	4%
Opérations avec la clientèle	547 502	591 620	(44 118)	(7%)
Autres intérêts et revenus assimilés	34 623	35 686	(1 063)	(3%)
Différentiel d'intérêt sur opérations de change	28 201	28 027	174	1%
Commissions à caractère d'intérêt	6 422	7 659	(1 237)	(16%)
Total	601 208	645 718	(44 510)	(7%)

Note 6-2. Commissions en produits

Description	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Chèques effets, virements, tenue et autres moyens de paiement	71 740	69 678	2 062	3%
Opérations sur placement et titres	2 752	1 851	901	49%
Opérations de change	1 368	1 747	(379)	(22%)
Opérations de commerce extérieur	3 979	4 428	(449)	(10%)
Gestion, étude et engagement	13 696	12 727	969	8%
Opérations monétiques et de banque directe	18 911	19 518	(607)	(3%)
Bancassurance	3 181	2 294	887	39%
Banque d'affaire	-	10	(10)	(100%)
Autres commissions	1 649	890	759	85%
Total	117 276	113 143	4 133	4%

Note 6-3. Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières se détaillent comme suit en 2020 et 2019 :

Description	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Gain net sur titres de transaction	3 758	2 932	826	28%
Gain net sur titres de placement	8 423	8 498	(75)	(1%)
Gain net sur opérations de change	27 335	44 161	(16 826)	(38%)
Total	39 516	55 591	(16 075)	(29%)

Note 6-4. Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille investissement ont totalisé en 2020 un montant de 89 189 mDT contre 77 096 mDT en 2019. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	85 016	74 985	10 031	13%
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation, entreprises liées, entreprises associées et co-entreprises	1 612	1 259	353	28%
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les participations avec convention de rétrocession	2 561	852	1 709	201%
Total	89 189	77 096	12 093	16%

Note 6-5. Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé en 2020 un montant de 445 722 mDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Intérêts encourus et charges assimilées	(410 217)	(435 017)	24 800	(6%)
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	(79 688)	(103 058)	23 370	(23%)
Opérations avec la clientèle	(296 256)	(300 249)	3 993	(1%)
Emprunts et ressources spéciales	(34 273)	(31 710)	(2 563)	8%
Autres Intérêts et charges	(35 505)	(55 629)	20 124	(36%)
Différentiel d'intérêt sur opérations de change	(13 821)	(35 428)	21 607	(61%)
Commissions de couverture contre le risque de change et autres commissions sur les lignes extérieures	(21 684)	(20 201)	(1 483)	7%
Total	(445 722)	(490 646)	44 924	(9%)

Note 6-6. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs

Le coût du risque relatif aux créances, autres éléments d'actifs et passifs a totalisé en 2020 un montant de 99 083 mDT, enregistrant une baisse de 14 191 mDT par rapport à l'exercice 2019. Son détail se présente comme suit :

Description	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Dotations aux provisions sur créances douteuses	(40 069)	(74 356)	34 287	(46%)
Dotations aux provisions collectives Cir BCT 2012-02	(38 299)	(3 722)	(34 577)	929%
Dotations aux provisions sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	(53 516)	(63 475)	9 959	(16%)
Dotations aux provisions sur autres éléments d'actifs et de passifs	(587)	(669)	82	(12%)
Dotations aux provisions sur autres risques et charges	(3 410)	(500)	(2 910)	582%
Dotations aux provisions sur congés payés	-	(2 538)	2 538	(100%)
Total dotations	(135 881)	(145 260)	9 379	(6%)
Pertes sur créances	(3 867)	(104 341)	100 474	(96%)
Total dotations et pertes sur créances	(139 748)	(249 601)	109 853	(44%)
Reprises de provisions sur créances douteuses	20 660	32 729	(12 069)	(37%)
Reprises de provisions courantes	-	-	-	0%
Reprises de provisions sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	15 891	23 894	(8 003)	(33%)
Reprise / provision de créances additionnelles Cir BCT 2013-21 suite aux radiations et cessions	-	-	-	0%

Reprises de provisions collectives	-	-	-	0%
Reprises de provisions sur créances cédées et radiées	-	79 907	(79 907)	(100%)
Reprise de provisions sur autres éléments d'actifs	896	1 264	(368)	(29%)
Reprise de provisions sur autres risques et charges	-	-	-	0%
Reprises de provisions sur congés payés	1 903	-	1 903	100%
Reprise d'agios réservés sur créances cédées et radiées	-	24 269	(24 269)	(100%)
Total Reprises	39 350	162 063	(122 713)	(76%)
Recouvrement des créances radiées	1 315	2 646	(1 331)	(50%)
Total des reprises et des récupérations sur créances	40 665	164 709	(124 044)	(75%)
Total	(99 083)	(84 892)	(14 191)	17%

Note 6-7. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé en 2020 un montant de 726 mDT, enregistrant une variation de 7 221 mDT par rapport à l'exercice 2019. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres d'investissement	(1 532)	(4 935)	3 403	(69%)
Reprise de provision pour dépréciation des titres d'investissement	4 671	4 177	494	12%
Plus-value sur cession sur titres d'investissement	1 010	7 992	(6 982)	(87%)
Moins-value sur cession sur titres d'investissement	(3 065)	(736)	(2 329)	316%
Etalement de la prime et de la décote sur BTA d'investissement	(1 810)	(3)	(1 807)	60233%
Total	(726)	6 495	(7 221)	(111%)

Note 6-8. Charges opératoires d'exploitation

Les charges opératoires ont totalisé en 2020 un montant de 167 849 mDT, en hausse de 8 597 mDT par rapport à 2019. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Frais du personnel	(117 859)	(111 886)	(5 973)	5%
Rémunération du personnel	(89 526)	(84 348)	(5 178)	6%
Charges sociales	(21 769)	(19 699)	(2 070)	11%
Impôts sur salaires	(1 907)	(1 761)	(146)	8%
Autres charges liées au personnel	(4 657)	(6 078)	1 421	(23%)
Charges générales d'exploitation	(42 476)	(39 821)	(2 655)	7%
Frais d'exploitation non bancaires	(12 014)	(11 808)	(206)	2%
Autres charges d'exploitation	(30 462)	(28 013)	(2 449)	9%
Dotations aux amortissements	(7 514)	(7 545)	31	(0%)
Total	(167 849)	(159 252)	(8 597)	5%

Note 6-9. Solde en gain résultant des autres éléments ordinaires

La perte résultante des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2020 et 2019 :

Description	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Plus-values sur cession des immobilisations	115	-	115	100%
Moins-values sur cession des immobilisations	(373)	-	(373)	100%
Contribution sociale de solidarité CSS	(2 643)	(418)	(2 225)	532%
Autres résultats exceptionnels	230	536	(306)	(57%)
Total	(2 671)	118	(2 789)	(2364%)

Note 6-10. L'impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice 2020 se détaille comme suit :

Description	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Impôts courants	(18 590)	(15 178)	(3 412)	22%
Impôts différés	(5 095)	(1 164)	(3 931)	338%
Total	(23 685)	(16 342)	(7 343)	45%

Note 6-11. Solde en gain résultant des autres éléments extraordinaires

Description	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Contribution conjoncturelle	(11 857)	(808)	(11 049)	1367%
Total	(11 857)	(808)	(11 049)	1367%

Note 6-12. Résultat par action

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 est de 3,717 dinars contre 5,534 dinars au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Description	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Résultat net en mDT	98 440	146 556	(48 116)
Nombre moyen d'actions	26 481 000	26 481 000	-
Résultat de base par action (en DT)	3,717	5,534	(1,817)
Résultat dilué par action (en DT)	3,717	5,534	(1,817)

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

7. Notes explicatives sur l'état de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est établi dans le but de faire ressortir les mouvements de liquidité de la banque à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement et à travers d'autres facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.

La trésorerie de la banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de (149 081) mDT à (434 191) mDT, enregistrant une baisse de (285 110) mDT ou 191,25%.

Cette baisse est expliquée par des flux de trésorerie négatifs affectés à des activités d'exploitation à hauteur de 128 115 mDT et des activités d'investissement pour 258 382 mDT et par des flux de trésorerie positifs affectés à des activités de financement à hauteur de 101 387 mDT .

L'examen de ces trois flux fait ressortir les principales constatations suivantes :

Note 7.1 : Flux de trésorerie affectés à des activités d'exploitation

Le flux de trésorerie affecté aux activités d'exploitation est établi à (128 115) mDT au 31 décembre 2020. Il s'explique notamment par :

Flux nets positifs:

1. Le flux net des produits encaissés par rapport aux charges décaissées d'exploitation pour 302 396 mDT;
2. La variation des dépôts de la clientèle nets de retraits pour 140 020 mDT ;
3. Les autres flux de trésorerie affectés aux autres activités d'exploitation 58 452 mDT ;
4. Les encaissements nets sur titres de placement pour 61 645 mDT;

Flux nets négatifs:

1. La variation des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers nets de retraits pour 93 893 mDT.
2. La variation des prêts à la clientèle nets de remboursement pour 421 403 mDT.
3. Les décaissements nets effectués pour le compte du personnel et des créiteurs divers pour 156 827 mDT;
4. Les décaissements au titre de l'impôt sur les bénéfices pour 18 505 mDT ;

Note 7.2 : Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement:

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement sont établis à (258 382) mDT et sont inhérents notamment à la perception des intérêts et dividendes sur portefeuille d'investissement et au résultat net de l'acquisition et cession de titres d'investissement et des immobilisations.

Note 7.3 : Flux de trésorerie provenant des activités de financement.

Le flux de trésorerie affecté aux activités de financement est établi à 101 387 mDT au 31 décembre 2020 .Il s'explique notamment par :

Flux nets positifs:

1. L'émission d'emprunts pour 140 000 mDT ;
2. L'augmentation des ressources spéciales pour 7 073 mDT.
3. Le versement des dividendes pour 10 249 mDT ;

Flux nets négatifs:

1. Les remboursements d'emprunts pour 55 676 mDT ;
2. Des mouvements sur fonds social et de retraite de 256 mDT ;

Note 7.4 : Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique est composée principalement des encaisses en dinars et en devises, des avoirs auprès de la banque centrale et du centre des chèques postaux, des avoirs à vue auprès des établissements bancaires, des prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et du portefeuille titres de transaction.

Ces liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2020 à (434 191) mDT contre (149 081) mDT au 31 décembre 2019.

Le rapprochement des liquidités et équivalents de liquidités au 31.12.2020 s'est établi comme suit :

Description	2 020	2 019
<u>Actifs</u>	<u>584 229</u>	<u>1 009 425</u>
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	425 611	788 620
Caisse	46 268	55 023
Avoirs et prêts à la BCT	379 305	733 546
Comptes CCP	38	51
Créances sur les Etablissements bancaires et financiers	158 617	122 484
Créances sur les Etablissements bancaires < 90 jours	158 554	122 201
Créances sur les Etablissements financiers < 90 jours	63	282
Titres de transaction	-	98 322
<u>Passifs</u>	<u>1 018 420</u>	<u>1 158 506</u>
Banque centrale, CCP	760 388	1 066 676
Comptes débiteurs auprès de la BCT	30 388	37
Emprunts auprès de la BCT	730 000	1 066 639
Dépôts et avoirs sur les Etablissements bancaires et financiers	258 032	91 830
Dépôts et avoirs sur les Etablissements bancaires < 90 jours	247 340	72 556
Dépôts et avoirs sur les Etablissements financiers <90 jours	10 692	19 274
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	(434 191)	(149 081)

8- Autres notes

Identification des parties liées

Les personnes suivantes sont considérées comme étant des parties liées conformément à la norme comptable NCT 39 :

- La société PGI Holding du fait qu'elle détient 20,79% du capital de la société mère ;
- La société COMAR du fait qu'elle détient directement du capital de la société mère 30,74% des droits de vote ;
- La société ENNAKL AUTOMOBILES du fait qu'elle détient 7,93% du capital de la société mère ;
- La société HORCHANI FINANCE du fait qu'elle détient 5,45% du capital de la société mère ;
- La société STE EKUIY CAPITAL du fait qu'elle détient 5,00% du capital de la société mère ;
- La société PARENIN du fait qu'elle détient 4,66% du capital de la société mère ;
- Les sociétés contrôlées par Amen Bank ou sur lesquelles celle-ci exerce une influence notable ;
- Les membres du Conseil de Surveillance de Amen Bank, les membres du directoire ainsi que les membres proches de leurs familles.

Description des transactions réalisées avec les parties liées au cours de 2020.

Société «PGI Holding»

• La société mère loue auprès de la société PGI Holding une partie du rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 150, avenue de la liberté, Tunis. Le montant du loyer au titre de l'exercice s'élève à 156 mDT (HT).

• La société mère participe à une quote-part des frais relatifs aux moyens matériels, humains et informatiques et engagés par PGI holding dans le but de favoriser l'échange, le développement et à assurer l'assistance des différentes sociétés du Groupe. La quote-part de la société mère dans le cadre de cette convention est fixée à 0,5% du chiffre d'affaire de cette dernière sans dépasser la somme de 160 mDT (HT) par an. Le montant des frais au titre de l'exercice 2020 est de 160 mDT (HT).

Société «COMAR»

" La société mère " a réalisé avec la société "COMAR" qui détient 30,74% du capital de la banque, les conventions et opérations suivantes :

1 Le total engagement de la société COMAR auprès de la société mère s'élève à 638 mDT y compris un engagement Hors Bilan de 637 mDT ;

2 Des contrats de location en vertu desquels "COMAR" occupe trois locaux, propriétés de "Amen Bank". Les revenus de loyers de ces immeubles au titre de l'exercice 2020 s'élèvent à 20 KDT (HT).

3 Diverses polices d'assurance détaillées comme suit :

- Des polices d'assurance auto, multi garanties, vol, matériel informatique et monétique dont la prime annuelle globale au titre de l'exercice 2020 s'élève à 1 159 KDT ;

- Des polices d'assurance maladie, invalidité et décès au profit du personnel de la banque. Le montant global des cotisations versées à la COMAR au titre de l'exercice 2020 s'élève à 3 423 KDT (HT).

L'encours des dépôts de la société COMAR auprès d'Amen Bank s'élève au 31.12.2020 à 31 000 mDT.

Société « PARENIN »

Le total des engagements de la société PARENIN auprès de la société mère s'élève à 96 757 mDT. y compris un engagement hors bilan de 46 387 mDT.

Société « ENNAKL»

Le total des engagements de la société ENNAKL auprès de la société mère s'élève à 127 458 mDT, y compris un engagement Hors bilan de 113 922 mDT.

Société « HORCHANI FINANCE »

Le total des engagements de la société HORCHANI FINANCE auprès de la société mère s'élève à 6 000 mDT.

Société « Amen Santé »

Au cours de l'année 2020, La société mère a procédé à la souscription de 233 012 nouvelles actions dans le capital de la société "amen santé" à la valeur nominale de 10 DT l'action soit un prix global de 2 330 KDT.

Société «SICAR Amen»

La société mère a réalisé avec la société SICAR AMEN dans laquelle elle détient 88,20% du capital les conventions et opérations suivantes :

1- Vingt-trois (25) conventions de gestion de fonds portant sur un encours confié de 543 589 mDT. La commission de gestion au titre de 2020, calculée sur la base d'un taux annuel de 0,5 % des montants gérés nets des éventuelles provisions à constituer au titre de l'emploi des fonds (avenant 16/08/2018), s'élève à 2 525 mDT (HT).

2- En vertu d'une convention de gestion conclue le 1er janvier 2020, en remplacement de la convention du 18 Juin 1999, "AMEN BANK" est chargée de la gestion financière, administrative et commerciale de la société "SICAR AMEN". En contrepartie de ces services, la banque perçoit les rémunérations suivantes :

- une rémunération annuelle forfaitaire de 100 mDT hors taxes ;
- une rémunération annuelle forfaitaire de 6 mDT brut par an au titre de la mission RCCI
- une rémunération annuelle forfaitaire de 6 mDT brut par an au titre de la mission de représentant FATCA ;
- une commission fixe de 500 dinars hors taxes par dossier de participation présenté au Conseil d'Administration. Cette commission est portée à 4 mDT hors taxes si le dossier est transmis pour déblocage effectif ;
- un intéressement représentant 7% hors taxes de la plus-value réalisée sur le portefeuille.

La rémunération au titre de l'exercice 2020, s'élève à 183 mDT (HT).

Société « Tunisie Leasing & Factoring »

La société mère a loué à la société Tunisie Leasing & Factoring, dans laquelle elle détient 35.99% du capital, un local à usage commercial à Houmet Essouk pour un montant qui s'élève à 16 KDT (HT) au titre de l'exercice 2020.

Le total des engagements de la société auprès de la société mère s'élève à 84 518 mDT. y compris un engagement hors bilan 48 474 KDT (HT) au titre de l'exercice 2020.

Société Nouvelle de boisson

Au cours de l'année 2020, de la société mère a procédé à la souscription de 80 nouvelles actions dans le capital de la société "SNB" à la valeur nominale de 100 DT l'action soit un prix global de 8 000 KDT.

Société «Le recouvrement»

La société mère a conclu en date du 1er janvier 2007 avec la société "Le Recouvrement" dans laquelle elle détient 99,88% du capital, une convention de gestion comptable et fiscale. En vertu de cette convention, "Amen Bank" est chargée de la tenue de la comptabilité, de l'arrêté des comptes, de la préparation de la liasse de consolidation et de la préparation des déclarations fiscales de la société "Le Recouvrement". En contrepartie de ses services, la banque perçoit une rémunération annuelle de 1 500 dinars (HT).

Société «Tunisys»

Le total des engagements hors bilan de la société Tunisys, détenue à hauteur de 20%, auprès d'Amen Bank s'élève à 2 150mDT.

La société mère a réalisé des opérations d'acquisition, d'entretien et de maintenance de matériel informatique, au cours de l'exercice 2020, pour un montant de 2 300 mDT.

Société « Hayett »

Le total des engagements de la société « Hayett » auprès de la société mère s'élève, au 31.12.2020, à 213 mDT.

La charge supportée au titre du contrat d'assurance IDR, en 2020, s'élève à 1 709 mDT. La société mère perçoit des commissions au titre de la commercialisation des produits d'assurance Hayett. Le montant des commissions constaté en produits s'élève à 3 181 KDT au cours de l'exercice 2020.

L'encours des dépôts à terme de la société HAYETT auprès de la société mère s'élève au 31.12.2019 à 33 500 mDT.

Société «EL IMRANE»

Le total des engagements de la société EL IMRANE, détenue à hauteur de 20%, auprès d'Amen Bank s'élève à 17 172 mDT, y compris un engagement hors bilan de 32 mDT.

Société «Amen Capital»

Amen Capital a conclu une convention de location avec Amen Bank en vertu de laquelle, elle loue des locaux administratifs appartenant à Amen Bank sis au Tour C de l'immeuble Amen Bank, avenue Mohamed V 1002 Tunis. Au titre de l'exercice 2020, le produit locatif comptabilisé par Amen Bank s'élève à 59 KDT et la cotisation d'AMEN CAPITAL dans les charges d'exploitation et les frais d'entretien s'élève à 12 KDT.

Le Directeur Général Adjoint de la société Amen Capital est détaché d'Amen Bank et conserve de ce fait ses droits à l'avancement et à la retraite tels que stipulés dans l'article 41 de la convention collective nationale des banques et des établissements financiers. Au cours du mois d'août 2019, il a été convenu d'appliquer une marge de 5% sur la refacturation des charges comptabilisées par La société mère pour les exercices 2017, 2018 et 2019. Cette marge s'élève au titre des exercices 2017, 2018 et 2019 à 23 099 TND. Ce taux sera ramené à 15% à partir de 2020.

La marge comptabilisée au 31 décembre 2020, s'élève à 41 493 TND dont 16 009 TND se rapportant à 2019.

Société «Amen Invest»

Amen Invest a conclu une convention de location avec La société mère en vertu de laquelle, elle loue des locaux administratifs appartenant à Amen Bank sis au Tour C de l'immeuble Amen Bank, avenue Mohamed V 1002 Tunis.

Le montant du loyer s'élève à 119 mDT (HT) au titre de l'exercice 2020.

Société «SOGEREC»

1. Au 1er janvier 2016, la société mère a conclu avec SOGEREC un contrat en vertu duquel AMEN BANK loue à la société SOGEREC un local de 10 bureaux sis au 2ème étage du tour C de l'immeuble AMEN BANK Avenue Mohamed 5, majoré de la participation de la SOGEREC aux charges d'exploitation et frais d'entretien inhérents au local loué et qui est fixé à 12 mDT (HT) par an accompagné d'une majoration annuelle de 5%. Ainsi le produit total perçu et comptabilisé au titre de l'exercice 2020 s'élève à 59 mDT.

La banque a conclu avec SOGEREC un contrat en vertu duquel la société mère loue à la société SOGEREC un local situé à route de Bizerte Km7 Mnihla à usage de dépôt. Le loyer mensuel a été fixé à 1 mDT(HT) avec une majoration annuelle de 5%. Ainsi le produit total perçu et comptabilisé au titre de l'exercice 2020 s'élève à 12 mDT.

2. La SOGEREC a conclu courant 2017 une convention de mise à disposition de deux de ses collaborateurs auprès de l'AMEN BANK, Ainsi la charge annuelle relative à l'exercice 2020 est de 92 mDT (HT).

Au 31.12.2020, l'encours des placements de la société SOGEREC auprès d'Amen Bank s'élève à 1 000 mDT.

3. Au cours de 2019, "Amen Bank" a conclu un avenant à la convention de recouvrement conclue avec la "SOGEREC". Au titre de cet avenant, la SOGEREC s'oblige de :

- Prendre en charge, traiter et gérer tous les dossiers des créances qui lui sont remis ;
- Accomplir en qualité de mandataire en lieu et place de "Amen Bank" tous les actes et opérations normalement du ressort de cette dernière en recouvrant et réglant toute somme, en liquidant tous bien et en concluant tous accords ;
- Assurer la conservation de tous les actes, titres et documents quelconques qui lui sont remis à la SOGEREC.

En Contrepartie de l'ensemble de ces prestations, la "SOGEREC" perçoit une commission hors taxes égale à 12% du montant de toutes créances recouvrées et ce à partir du 1er janvier 2020. Le montant des commissions au titre de 2020 s'élève à 1 180 KDT.

Société « MAGHREB LEASING D'ALGERIE »

Au cours de 2020, Amen Bank a participé à l'augmentation du capital de la société MLA par la souscription à 836 793 actions pour un montant global de 16 435 mDT.

Société «Amen Project»

Au 31.12.2020, l'encours des placements de la société Amen Project auprès de la société mère s'élève à 165 mDT.

Société «EL KAWARIS»

Au 31.12.2020, l'encours des dépôts à vue de la société EL KAWARIS auprès de la société mère s'élève à 375 mDT et l'encours des placements auprès d'AMEN BANK pour 1 000 mDT.

Société «SUNAGRI»

Au 31.12.2020, l'encours des placements de la société SUNAGRI auprès de la société mère s'élève à 399 mDT.

Société «SICAV AMEN»

Au 31.12.2020, l'encours des placements de la société SICAV AMEN auprès de la société mère s'élève à 3 500 mDT.

Société « STE AMEN ALLIANCE SICAV »

Au 31.12.2020, l'encours des placements de la société STE AMEN ALLIANCE SICAV auprès de la société mère s'élève à 16 500 mDT.

Société «TUNINVEST INNOVATIONS SICAR»

Au 31.12.2020, l'encours des placements de la société TUNINVEST INNOVATION SICAR de la société mère s'élève à 800 mDT.

Sicav :

En vertu des conventions de dépositaire conclues avec SICAV Amen Première, SICAV Amen et Amen Alliance Sicav, les rémunérations revenant à l'Amen Bank au titre de l'exercice 2020 se détaillent comme suit :

		Amen Alliance Sicav	Sicav Amen	Amen première Sicav
Actif net au 31/12/2020 en mDT		89 582	36 548	70 442
<u>Commission de dépositaire</u>	Taux	0,02% HT DE L'ACTIF NET	0,07% TTC DE L'ACTIF NET	0,07% TTC DE L'ACTIF NET
	Minimum	-	7 080 DT TTC	7 080 DT TTC
	Max	-	29 500 DT TTC	29 500 DT TTC
	Montant Annuel Perçu	103 227 DT HT	25 000 DT HT	25 000 DT HT
<u>Commission de distribution</u>	Taux	0,59% TTC DE L'ACTIF NET	0,59% TTC DE L'ACTIF NET	0,59% TTC DE L'ACTIF NET
	Montant Annuel Perçu	258 758 DT HT	264 061 DT HT	467 035 DT HT

Note 8-2. Ratio de liquidité à court terme « LCR »

Le nouveau ratio de liquidité à court terme « le LCR » est entré en vigueur depuis janvier 2015 en application de la circulaire BCT 2014-14 du 10 novembre 2014, il mesure le taux de couverture des sorties nettes de trésorerie (sur 30 jours) par les actifs liquides de la banque.

A fin décembre 2020, le ratio de liquidité à court terme LCR pour le mois de janvier 2021 s'est établi à 138,4% en dépassement par rapport au niveau réglementaire minimum de 100,00% fixé par la BCT pour 2019.

Note 8-3. PASSIFS EVENTUELS

La société mère a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts, droits et taxes au titre de la période allant de 2016 à 2018. Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la banque en décembre 2020, faisant ressortir un redressement de 15 092 KDT (dont 4 651 KDT de pénalités) et un crédit d'impôt et taxe dégagé par les contrôleurs et qui n'existe pas en actif de la banque de 3 717 KDT soit un redressement net de 11 375 KDT.

Conformément aux dispositions de l'article 44 du Code des Droits et des Procédures Fiscaux, la banque a formulé ses éléments de réponses sur les résultats de ladite vérification. L'administration fiscale n'a pas encore donné de suite auxdites observations jusqu'à la date du présent rapport. Comme présenté dans la note 2.5 « Autres passifs », la banque a constitué, en couverture du risque associé à cette situation, une provision de 5 500 KDT dont 1 000 KDT en couverture des exercices 2019 et 2020.

Le risque final dépend du dénouement définitif du dossier de contrôle.

Note 8-4. Impact de la pandémie COVID-19 :

Face à la crise sanitaire, le gouvernement et la BCT ont pris les mesures suivantes :

- Le report par les banques des tombées des crédits (en principal et intérêts) échues durant la période allant du 1er mars 2020 jusqu'à fin septembre 2020 et l'allongement, en conséquence, de la durée de remboursement des crédits. Cette mesure concerne les crédits non professionnels accordés aux clients particuliers dont le revenu mensuel net est inférieur ou égal à 1000 dinars et qui sont classés 0 et 1 à fin décembre 2019 (Circulaire BCT N°2020-07).
- Le report par les banques des tombées des crédits (en principal et intérêts) échues durant la période allant du 1er avril 2020 jusqu'à fin juin 2020 et l'allongement, en conséquence, de la durée de remboursement des crédits. Cette mesure concerne les crédits non professionnels accordés aux clients particuliers dont le revenu net mensuel est supérieur à 1000 dinars et qui sont classés 0 et 1 à fin décembre 2019 (Circulaire BCT N°2020-08).
- Le report par les Banques des tombées des crédits en faveur des entreprises et des professionnels classés 0 et 1 à fin décembre 2019 pour la période allant du 1er mars 2020 jusqu'au 30 septembre 2020 (Circulaire BCT N°2020-06). Ce report est à la demande.
- La gratuité du service de retrait interbancaire de billets de banque des Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) (Circulaire BCT N°2020-05).
- La suspension, pour toute transaction dont la valeur ne dépasse pas cent (100) dinars, du prélèvement de la commission appliquée aux facturiers et aux commerçants pour le service de paiement électronique (Circulaire BCT N°2020-05).
- La gratuité de délivrance de carte bancaire à tout client titulaire d'un compte, qui en fait la demande (Circulaire BCT N°2020-05).
- La baisse du taux directeur de 150 Bps passant de 7,75% à 6,75% au cours de mois de mars 2020 puis à 6,25% fin septembre 2020.
- La suspension – à la demande de la BCT – par les banques et les établissements financiers, de toute mesure de distribution de dividendes au titre de l'exercice 2019 et l'interdiction d'effectuer toute opération de rachat de leurs propres actions.
- La suspension du prélèvement des commissions sur les rejets de chèque
- La soumission des banques au paiement d'une redevance conjoncturelle de 2% au profit du budget de l'Etat.

Note 8-4-1. Continuité d'exploitation

Au niveau de la société mère, la situation actuelle ne présente en aucun cas un risque pour la continuité d'activité de la banque. En effet, pendant toute la période de confinement, et tenant compte de la sécurité des employés, le télétravail a été appliqué pour un grand nombre de l'effectif maintenant ainsi le même niveau de service offert à nos clients. En effet, Amen Bank a entrepris des mesures qui veillent à prémunir la santé des collaborateurs et assurer la continuité des activités critiques en cas d'indisponibilité partielle ou totale des collaborateurs et ce à travers :

- La création d'une cellule de veille qui a pour mission de suivre et d'évaluer la situation de la banque et d'entreprendre les mesures nécessaires permettant d'assurer la sécurité des collaborateurs et la continuité de l'activité ;
- La mise en place d'un plan de prévention pour assurer la sécurité des collaborateurs ;
- La mise à jour du plan de continuité d'activité (PCA) pour couvrir les différents scénarios envisageables liés à la pandémie.

Note 8-4-2. Mesures relatives au déblocage et comptabilisation des revenus des prêts accordés à la clientèle

Suite aux dispositions des circulaires de la BCT n°2020-06, n°2020-07 et n°2020-08, la société mère a procédé dans une première étape à la suspension des échéances en principal et en intérêts pour les crédits aux particuliers et aux entreprises puis à la mise en place de nouveaux échéanciers.

Les intérêts décomptés durant la période de report, et qui ont été comptabilisés, sont constatés en résultat.

En application des circulaires de la BCT n°2020-06, n°2020-12, n°2020-14, n°2020-19 relatives aux mesures exceptionnelles de soutien aux entreprises et aux professionnels, la société mère a mis en place la plateforme électronique interactive « Ne@r », qui permet de recueillir les demandes de report ou d'un éventuel nouveau crédit de soutien et ce, pour sa clientèle entreprise.

Note 8-4-3. Situation financière et performance de l'entreprise

Au terme de l'année 2020, les revenus sur les opérations avec la clientèle ont connu une baisse de 7,45% expliquée par le ralentissement de l'activité économique aussi bien au niveau national et international suite aux mesures de confinement prises, la baisse du taux directeur ainsi que par l'évolution des intérêts réservés comparés à fin 2019.

L'évolution des commissions en produits au cours de l'année 2020, a été impactée par les mesures prises par la banque pour faire face à la pandémie covid-19 en offrant la gratuité de certains services et la suspension de perceptions sur certaines commissions (commissions sur chèques impayés, commissions sur les retrait Dab porteurs autres banques) ainsi que par la baisse de l'activité engendrée par le confinement.

Les gains nets sur les opérations de change ont baissé de 38,1% par rapport à l'année 2019 suite à la baisse du niveau l'activité essentiellement celui du commerce extérieur et du tourisme.

D'autre part, la suspension de la distribution des dividendes a affecté les gains sur titres par la non perception des dividendes de certaines participations. (Les dividendes perçus en 2019 des dites participations s'élèvent à 2,4 millions de dinars).

Par ailleurs, la Banque Centrale de Tunisie, anticipant une sensible dégradation de la qualité des portefeuilles, a modifié la méthodologie de calcul des provisions collectives entraînant une dotation de l'exercice de 38,3 millions de dinars contre 3,7 millions de dinars une année auparavant.

Des charges supplémentaires ont été constatées relatives à l'achat des masques, du gel hydro alcoolique et les frais des opérations de désinfection ainsi qu'à la mise en place du système de télétravail et de visioconférence.

Finalement, en vue d'accompagner les efforts menés par les Pouvoirs Publics et les Organismes de Santé de notre pays, dans la lutte contre le COVID-19, la société mère témoigne de son engagement fort, en apportant une contribution sous la forme d'un don de 11,4 millions de dinars, au profit du Fonds 1818, dédié à la lutte contre la pandémie.

Malgré l'étendue de cette crise et le manque de visibilité à ce stade sur les facteurs de risques pouvant avoir un impact

défavorable sur le niveau d'activité de la banque, sur ses performances et sur son profil de risque la société mère dispose de facteurs de résilience et d'un coussin confortable de fonds propres lui permettant de mieux atténuer l'impact de la crise.

Note 8-4-4. Le profil du risque de liquidité

L'année 2020 a été marquée par l'avènement d'une crise sans précédent suite à la pandémie Covid19 ce qui a entraîné une forte incertitude sur l'impact économique et sur les effets pesant sur la stabilité financière.

Dans ce contexte, la société mère s'est attelée particulièrement à des projections de scénarios de crise pour anticiper les évolutions des indicateurs de risque. Elle a tenu compte de ces projections au niveau de sa stratégie et de ses discussions avec la BCT en termes d'adaptation des mesures de politique monétaire.

Plusieurs itérations sur la projection du gap de liquidité ont été réalisées compte tenu de l'évolution de la situation. Les hypothèses ont été discutées au niveau des comités internes et des Comités des Risques. Les résultats ont confirmé une situation de liquidité soutenable et une résilience en cas de choc et ce compte tenu des efforts consentis avant la crise pour une meilleure adéquation entre les emplois et les ressources.

Note 8-5. Événements postérieurs à la date de clôture

Les présents états financiers sont autorisés pour publication par le Conseil de surveillance du 25/03/2021. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Messieurs les actionnaires d'Amen Bank,

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés du groupe Amen Bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe Amen Bank, comprenant le bilan consolidé et l'état des engagements hors bilan consolidé arrêtés au 31 décembre 2020, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs de **1 169 511 KDT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice part du groupe s'élevant à **98 440 KDT**.

A notre avis, les états financiers consolidés du groupe de l'Amen Bank sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport.

Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Paragraphes d'observation

1. Certains états financiers des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation et ayant servi à l'établissement de la situation consolidée du Groupe, ne sont pas audités.
2. La société mère a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts, droits et taxes au titre de la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la banque en décembre 2020, faisant ressortir un redressement de **15 092 KDT** (dont **4 651 KDT** de pénalités) et un crédit d'impôt et taxe dégagé par les contrôleurs et qui ne figure pas au niveau de l'actif de la banque de **3 717 KDT** soit un redressement net de **11 375 KDT**.

Conformément aux dispositions de l'article 44 du Code des Droits et Procédures Fiscaux, la banque a formulé ses éléments de réponses sur les résultats de ladite vérification. L'administration fiscale n'a pas encore donné de suite auxdites observations jusqu'à la date du présent rapport.

La société mère a constitué une provision forfaitaire de 5 500 KDT en couverture du risque dont 1 000 KDT en couverture des exercices 2019 et 2020.

Le risque final dépend du dénouement définitif du dossier de contrôle.

3. Nous attirons votre attention sur la note 8.4.2 « Mesures relatives au débloqué et comptabilisation des revenus des prêts accordés à la clientèle », qui décrit le traitement comptable adopté par la banque des reports des échéances décidés au niveau des dispositions des circulaires de la BCT n°2020-06, n°2020-07 et n°2020-08.

Amen Bank a procédé dans une première étape à la suspension des échéances en principal et en intérêts pour les crédits aux particuliers et aux entreprises puis à la mise en place de nouveaux échéanciers.

Les intérêts décomptés durant la période de report ont été capitalisés et sont constatés en résultat du fait que leur encaissement effectif est raisonnablement assuré.

Toutefois, les intérêts capitalisés au titre des crédits de la clientèle qui sont classés au 31/12/2020 ont été constatés en agios réservés.

Conformément aux circulaires BCT N°2020-07 et 2020-08, la période de report n'a pas été prise en compte pour déterminer l'ancienneté des créances des clients ayant bénéficié des mesures de soutien.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

4. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent des questions clés d'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

4.1 Evaluation des engagements de la clientèle

Risque identifié

Le groupe Amen Bank est exposé au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle. Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure en raison de l'importance du jugement nécessaire à son estimation et de l'importance significative du poste des créances sur la clientèle dans le bilan consolidé (**66%**) et qui totalise, au 31 décembre 2020, **6 003 243 KDT** ainsi que celle du coût net du risque associé au niveau du résultat de l'exercice.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des créances douteuses et leur dépréciation, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers consolidés sont présentés dans les notes annexes aux états financiers consolidés au niveau du paragraphe « Créances à la clientèle ».

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par la Banque, et avons évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, ainsi que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives, en mettant l'accent sur :

- le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- la fiabilité des informations fournies par la Banque au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de perte de valeur ;
- les procédures et contrôles définis par la Banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à classer et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire.

Dans nos procédures d'examen des engagements de la clientèle, nous avons adopté une approche par les risques en matière d'échantillonnage. Nous avons évalué la capacité de remboursement des débiteurs et évalué la classification, en tenant compte des retards de paiements, de l'information financière des débiteurs, des perspectives futures d'activité, des rapports d'évaluation des garanties et d'autres informations disponibles.

4.2 Evaluation des provisions sur le portefeuille des participations avec conventions de rétrocession

Risque identifié

Au 31 décembre 2020, le portefeuille des participations avec conventions de rétrocession comprend un encours géré par la SICAR AMEN, s'élevant à un montant Brut de **389 036 KDT** et représentant **4%** du total bilan consolidé et **24%** du portefeuille des titres d'investissement consolidé (Cf. Note 1.5 Portefeuille Titres d'investissement).

Les fonds gérés par la SICAR sont employés en participations (cotées et non cotées) et en d'autres placements financiers. La valeur de ces emplois peut se déprécier selon les performances économiques et financières des entreprises bénéficiaires de ces fonds.

La méthode de valorisation de ces emplois implique des hypothèses et des jugements selon la catégorie de la société (cotée ou non cotée), le type de contrat (portage ou sortie libre) ainsi que d'autres facteurs techniques notamment la date d'entrée en exploitation, les business plan actualisés, les rapports d'évaluation des participations, etc.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des placements et leur dépréciation, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers consolidés sont présentés dans les notes annexes aux états financiers consolidés au niveau du paragraphe « Portefeuille Titres d'investissements ».

En raison de l'importance de l'encours des participations avec conventions de rétrocession donné en gestion à la SICAR, et du niveau de jugement important pour déterminer le montant des provisions requises, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

L'essentiel de nos tests sur les participations avec conventions de rétrocession liés aux fonds donnés en gestion à la SICAR, a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes :

- La vérification des procédures de contrôle interne mises en place par le groupe à cet égard, notamment en matière d'évaluation de ces actifs.
- La vérification du caractère approprié de la méthode de valorisation retenue et que celle-ci est adaptée à la nature, aux caractéristiques et aux circonstances de l'investissement réalisé.
- L'examen de la qualité et de la fiabilité des données utilisées pour chaque méthode de valorisation.
- L'appréciation du caractère raisonnable de l'évaluation des participations et des placements, compte tenu de la méthode de valorisation retenue sur la base des éléments et informations financières disponibles.
- La vérification des modalités de détermination et de comptabilisation des provisions requises.

4.3 La prise en compte des revenus des opérations de crédits

Risque identifié

Les revenus des opérations de crédit s'élèvent, au 31 décembre 2020, à **601 208 KDT** et représentent la rubrique la plus importante des produits d'exploitation du groupe (71%).

En raison de leur composition, leurs montants et les spécificités des règles de leur comptabilisation, telles que décrites dans la note « Créances à la clientèle », même de légères modifications des taux d'intérêt et des durées pourrait avoir un impact significatif sur les produits nets bancaires et, par conséquent, sur le résultat du groupe et les capitaux propres consolidés.

C'est pour cette raison que nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance des procédures de comptabilisation et de contrôle des revenus des opérations de crédits ;
- Examiner les politiques, les processus et les contrôles mis en place en vue de la reconnaissance des revenus ;
- Revoir l'environnement de contrôle du système d'information utilisé à l'aide de nos experts informatiques ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours et des intérêts ;
- Vérifier le respect de la norme comptable NCT 24 « Les engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la banque par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie en matière de prise en compte des revenus des opérations de crédits et de réservation des produits ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

5. Informations relatives au groupe présentées dans le rapport du Directoire

La responsabilité du rapport sur la gestion du groupe incombe au Directoire de la société mère.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Directoire et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes consolidés de la banque dans le rapport du Directoire par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du Directoire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Directoire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière

des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Directoire, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons pas d'observation à formuler à cet égard.

6. Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Directoire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au Directoire qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Directoire a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil de Surveillance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Directoire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Directoire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent au Directoire et au Conseil de Surveillance.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptible d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés telle qu'exprimée ci-dessus.

Tunis, le 31 Mars 2021

Les commissaires aux comptes

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

B.D.O

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

Adnene ZGHIDI